



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 16

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		M. Philippe BELLEVILLE.

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
M. François DESEILLE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François-André ALLAERT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Christine MARTIN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
Mme Claude DARCIAUX	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
M. Philippe GUYARD	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Rémi DELATTE	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Gilles TRAHARD	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Tramway - Marché de déplacement des réseaux Lot 8 : mise en oeuvre de canalisations pré isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM -  
Approbation de l'avenant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 Mai 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° GD2008-09-25-02 en date du 25 Septembre 2008 par laquelle le Conseil de la Communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu la délibération n° GD2008-11-12-07 en date du 12 Novembre 2008 par laquelle le Conseil de la communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation,

Dans le cadre des travaux des deux premières lignes de tramway, il est nécessaire de procéder au déplacement des réseaux de chaleur et gaz en conflits avec la plate-forme du futur tramway. Les travaux à exécuter se situent dans l'enceinte de l'Université de Bourgogne. Cette adaptation vise à rendre accessible les réseaux existants dans le cadre d'opérations d'exploitation ou d'entretien sous l'emprise immédiate de la plate-forme du tramway.

L'intervention sur les réseaux de chaleur et gaz comprennent les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- dans le cas de pose en tranchée : fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité, vannes d'isolement pré-isolées pour piquages ;
- dans le cas de passage sous fourreau béton : fourniture et pose de fourreaux en béton armé, fourniture et pose de canalisations en acier pré-isolées de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm, dispositif de fixation des tubes par colliers de centrages en nombre suffisant, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité ;
- dans le cas de passage en galerie existante : fourniture et pose de canalisations en acier traditionnel de diamètres nominaux 150 mm et/ou 200 mm (comprenant également la mise en œuvre de 2 couches de peinture anti-rouille, la fourniture et pose de calorifugeage en laine de roche, la finition en toile bitumineuse), passages de cloison, vannes d'isolement, dispositif de purge, dispositif de vidange, poste de détection d'humidité ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

La reprise du réseau gaz en conflit avec la plate-forme du tramway sur le territoire de l'Université de Bourgogne comprend notamment les prestations suivantes :

- terrassements (sondages de reconnaissances, sciage de revêtement de voirie, déblaiement, réglage du fond de forme, remblaiement en graves non traités, grillage avertisseur) ;
- fourniture et pose de canalisations en polyéthylène de diamètre nominal 110 mm ;
- fourniture et pose de toutes pièces nécessaires ;
- fourniture et pose de coffret de branchement ;
- remise en état (réfection de voiries enrobés, réfection trottoirs sablés, réfection de surfaces engazonnées).

Le planning prévisionnel des travaux est programmé de juillet à novembre 2010

Le montant initial du marché pour le lot 8 est de 5 294 502,62 € H.T.

Le montant du marché doit donc être augmenté de 291 229,30 € H.T. soit une hausse du montant initial de 8,63 %.

Le nouveau montant du marché est porté à 5 585 731,92

Conformément au Code des Marchés Publics, un avenant (annexé à la demande) doit donc être établi avec la société **INEO Réseaux Est** afin de prendre en considération ces modifications.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres,

**LE CONSEIL,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché 201010030FM0000000 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

*Convocation envoyée le 18 juin 2010*

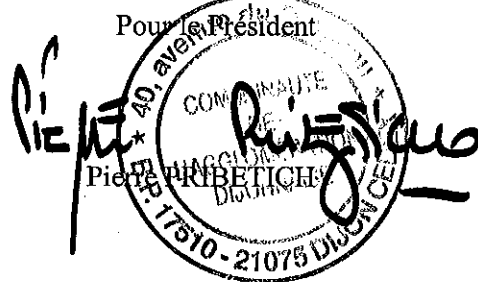
*Publié le 25 juin 2010*

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2010

